



**CODDE**

# Newsletter CODDE Bureau Veritas - Janvier 2010

## SOMMAIRE

Les Cosmétiques et  
l'environnement Page 2

L'écolabel européen Page 3

Des solutions écoconception  
pour le secteur textile

Retour sur...  
Le salon Pollutec Page 4

**Bureau Veritas**  
**CODDE**



**CODDE**

**Bureau Veritas CODDE**  
**170 Rue de Chatagnon**  
**ZI CENTR'ALP**  
**38430 MOIRANS**  
**FRANCE**

Phone: +33 4 76 07 36 46

Fax : +33 4 76 37 44 30

[codde@fr.bureauveritas.com](mailto:codde@fr.bureauveritas.com)

[www.codde.fr](http://www.codde.fr)

## **L'équipe de CODDE Bureau Veritas**

**vous souhaite une excellente année 2010 !**



## Prochaines formations

### **Formations Ecoconception**

**ECO 7 : conformité à l'EuP**

27 janvier 2010

**Organiser et Piloter une Démarche d'Ecoconception**

16 & 17 mars 2010, 2 & 3 juin 2010

**Ecoconception, orientée Recyclabilité**

11 mars 2010

**Module Analyse du Cycle de Vie**

14 janvier 2010

### **Formations EIME (logiciel d'Ecoconception et ACV)**

**EIME Designer**

23 & 24 mars 2010, 15 & 16 juin 2009

**EIME Designer Perfectionnement**

21 janvier 2010, 1<sup>er</sup> avril 2010

**EIME Expert**

2 au 4 février 2010, 8 au 10 juin 2010

Toutes nos formations peuvent être dispensées au sein de votre entreprise à la date de votre choix. N'hésitez pas à nous contacter !

**CODDE Bureau Veritas engagé dans  
l'harmonisation des pratiques en matière d'Analyse de Cycle de Vie**

**Retrouvez les dernières nouvelles de la plateforme internationale ILCD**  
dans la [Newsletter EPLCA 31 December 2009](#)

## Les Cosmétiques et l'environnement

On observe aujourd'hui une forte implication du secteur de la cosmétique dans le bio. Jusqu'à maintenant, la démarche d'écoconception n'était que marginale dans ce secteur. Suite au Grenelle de l'environnement, le groupement de travail ADEME AFNOR travaille sur la mise en place d'un affichage environnemental spécifique aux produits d'hygiène et de beauté. Cette initiative devrait conduire à une augmentation des démarches d'écoconception dans le secteur.

### Qu'est ce qu'un produit cosmétique ?

Les produits cosmétiques se divisent en différentes catégories :

- Les produits d'hygiène et de toilette (shampoings, savons, gels douche, déodorants, dentifrices)
- le maquillage, les parfums
- les produits de soin (crèmes, lotions, sérums, produits pour bébé, protection solaire...)
- les produits pour les cheveux (soins des cheveux, colorations)

### L'écoconception et le secteur cosmétique : quelques démarches

En réponse à une demande forte de la part du consommateur et à un besoin de différenciation des professionnels, des démarches environnementales ont vu le jour dans le secteur des cosmétiques. Toutefois, les actions environnementales sont menées par les entreprises de manière ponctuelle. Il n'y a, à ce jour, pas de projet de développement commun entre professionnels du secteur. La démarche de la plateforme d'affichage environnemental devrait permettre de pallier à cela.

Les initiatives portent principalement sur le packaging : les entreprises s'attachent à réduire le poids d'emballage et à utiliser des matières plus respectueuses de l'environnement ou des matières recyclées.

D'autres efforts environnementaux portent sur la réduction de la masse du contenu du produit ou encore sur l'optimisation de la logistique (par exemple, envoyer le produit directement au magasin, retirer les centres de distribution, réduire la distance de transport en camion, privilégier le transport par voie maritime).

Certaines entreprises entreprennent une démarche plus globale et établissent une charte environnementale regroupant des bonnes pratiques, des critères environnementaux à respecter par les fournisseurs afin de mobiliser les acteurs de la filière.



### La réglementation : REACH et l'écoconception

Un produit cosmétique mis sur le marché français doit respecter plusieurs réglementations telles que :

- la Directive Cosmétiques (76/768/EEC) relative aux produits cosmétiques. Cette directive européenne établit une liste de plus de 1300 substances interdites et les concentrations maximum à autoriser pour les ingrédients
- l'article L5131-2 du Code de la Santé publique français relatif aux produits cosmétiques
- la réglementation européenne REACH qui concerne l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de ces substances

La mise en place de la réglementation REACH permet une certaine traçabilité des ingrédients contenus dans les produits cosmétiques. Elle permet au responsable de la mise sur le marché d'avoir une meilleure visibilité du cycle de vie du produit. Elle peut faciliter la mise en place de l'écoconception et de l'analyse du cycle de vie dans la conception d'un produit cosmétique en ne se limitant pas seulement à l'analyse et à l'amélioration du packaging de ce dernier.



## L'écolabel européen

L'écolabel est un marquage permettant de différencier des produits plus respectueux de l'environnement. Cet affichage est né du besoin croissant d'informations de la part des consommateurs quant à la qualité écologique des produits qu'ils consomment. L'écolabel garantit au consommateur que le producteur a respecté un cahier des charges incluant des contraintes environnementales. L'objectif du cahier des charges étant de réduire les impacts environnementaux du produit, tout en conservant l'aptitude à l'usage de ce dernier.

Le respect du cahier des charges, défini par catégorie de produits, est garanti par un organisme certificateur. En France, c'est l'*AFNOR Certification* qui a été désigné comme organisme compétent et qui attribue l'écolabel Européen.

L'écolabel, ou Déclaration environnementale de type 1, repose sur des principes et des méthodes définis par les normes ISO 14020 : 2000 (Étiquettes et déclarations environnementales - Principes généraux) et ISO 14024 : 1999 (Étiquetage environnemental de type I - Principes et méthodes).

Cette démarche volontaire est initiée par les fabricants, distributeurs ou prestataires et peut constituer un signe de démarcation vis-à-vis de la concurrence.



L'écolabel Européen a été établi en 1992 pour encourager les industriels à produire de manière plus responsable.

Le cahier des charges devant être respecté pour se le voir attribué est strict. Les critères environnementaux considérés par ce label sont basés sur des analyses du cycle de vie du produit.

Les objectifs initiaux de l'écolabel sont principalement :

- De réduire l'impact des produits sur l'environnement résultant de l'ensemble du cycle de vie (comme par exemple réduire l'impact sur les milieux aquatiques ou encore éviter le rejet de produits nocifs pour la santé humaine).
- D'informer le consommateur pour une utilisation efficace des produits, en réduisant le plus possible son incidence sur l'environnement.
- Afin de respecter au mieux ces objectifs, la commission européenne procède à la révision régulière des critères environnementaux retenus pour que l'écolabel européen reste un label d'excellence écologique.

### Quelques exemples de catégories de produits bénéficiant de l'écolabel européen :

Le label couvre un ensemble de catégories de produits et de services. Il existe aujourd'hui 50 catégories de produits ou services susceptibles d'être écolabellisés, dont 10 sont en révision et 4 supplémentaires en développement. Parmi eux nous comptons :

- Les produits d'entretien (détergents textiles, liquides vaisselle,...)
- Habillement, linge de lit et textiles d'intérieur
- Les appareils électriques (réfrigérateur, téléviseur, lave vaisselle, aspirateur...)
- La bureautique (ordinateurs portables, cartouches d'impression laser)
- Les produits de la papeterie et papier
- ...

### **En savoir plus**

[www.ecolabels.fr/fr/](http://www.ecolabels.fr/fr/) (un site de l'AFNOR Certification)

## Des solutions écoconception pour le secteur textile

CODDE Bureau Veritas travaille actuellement au développement de solutions écoconception pour le secteur textile.

Ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles (ENSAIT), Marie de Saxcé a rejoint l'équipe de CODDE Bureau Veritas en décembre 2009 pour prendre en main ce projet. Marie prépare une thèse en partenariat avec le laboratoire GEMTEX (GENie et Matériaux TEXTiles). Elle travaille sur l'écoconception des produits textiles et est en charge du développement des méthodologies d'écoconception pour le secteur textile.

Ses travaux de recherche lui permettront notamment de déterminer les différents facteurs caractérisant le Cycle de Vie d'un produit textile, de recenser les initiatives et législations environnementales liées aux produits textiles et d'identifier les éléments moteurs et les points sensibles qui conditionnent les priorités relatives à l'impact environnemental des produits textiles.

Le but principal étant, à terme, de développer une méthodologie pour l'intégration d'une interface spécifique des produits textiles à l'outil EIME, logiciel d'écoconception et d'Analyse de Cycle de Vie. Des Inventaires de Cycle de Vie des matériaux et procédés textiles seront élaborés afin d'alimenter l'outil d'Analyse de Cycle de Vie.

### **En savoir plus**

Sur EIME [www.codde.fr](http://www.codde.fr)

Sur le laboratoire GEMTEX [www.gemtex.fr/](http://www.gemtex.fr/)

### **Retour sur...**

## Le Salon Pollutec



L'équipe de CODDE Bureau Veritas était présente sur le stand du Groupe Bureau Veritas à l'occasion du Salon Pollutec, événement international sur les solutions d'avenir au service des enjeux environnementaux et économiques, qui s'est tenu à Paris du 1<sup>er</sup> au 4 décembre 2009.

### **Prix Entreprises et Environnement : mention spéciale pour Aubrilam**

En marge du Salon Pollutec, les Prix Entreprises et Environnement (PEE) récompensent chaque année des entreprises innovantes en matière de développement durable. Quatre catégories composent les PEE : écoproduit pour le développement durable, management et

initiatives pour le développement durable, coopération internationale pour le développement durable et enfin technologies économes et propres.

Cette année, 8 entreprises ont été primées pour leurs initiatives innovantes en matière de développement durable. La société Aubrilam, avec laquelle CODDE Bureau Veritas a conduit plusieurs projets en matière d'écoconception, a reçu une mention spéciale du jury Catégorie *Ecoproduit pour le développement durable* pour son mât d'éclairage public en bois « Moshi ».

### **En savoir plus**

[www.pollutec.com](http://www.pollutec.com)